



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2019

(Convocation du 15 juillet 2019)

Présents : MM. Mmes : Rémy **RABATEL**, Germinal **FLORES**, Christian **GUILLOT-JEROME**, François **AUGIER**, Christèle **BAS**, Margaret **CAVASIN**, Mireille **DENISSE**, Bernadette **DURAND-GRATIAN**, Gaëlle **LIERE**, Fabrice **QUILLON**,

Excusés : Daniel **RABATEL**

Absents : MM Franck **DURAND**, Laurent **LEROY**, Julien **MEYNIER**,

Secrétaire de séance : Mme Christelle **BAS**

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à aux délibérations : 10

Date de la convocation : 14 juin 2019

TRAVAUX

Travaux Locaux cantine (Délibération)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'estimatif des travaux pour le réaménagement de la cantine et de la cour de la cantine scolaire établi par l'architecte.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 24 060 € HT

Ces travaux peuvent faire l'objet du Plan école décidé par le conseil Départemental avec une subvention des travaux à hauteur de 60 %.

M. le maire demande au conseil municipal de se positionner à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide la proposition de travaux de M. le maire pour un montant prévisionnel de 24 060 € HT
Demande à M. le maire de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental
Donne tout pouvoir à M. le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Sedi – travaux sur réseaux d'éclairage public

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements

Seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE DE MONTAGNIEU
Affaire n°19-003-246 : EP - Eradications BF - Tranche 3

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 37 222 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 34 103 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 105 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 3 015 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé

→ **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel :	37 222 €
- Financements externes :	34 103 €
- Participation prévisionnelle :	3 119 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

→ **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de : 105 €

→ **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 3 015 €. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste administratif à 35 h

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principale 2ème classe en prévision du recrutement par voie de mutation de Mme MEUNIER-RIVIERE Mathilde

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps plein.
- Le tableau des emplois serai ainsi modifié à compter du 1er août 2019,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial (AAT)

Grade : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Suppression d'un poste administratif à 24 h

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Mme PERENET Charlène au 31 mars 2019..

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à 24 h .

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2019 lors de supprimer le poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet.

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial (AAT)

Grade : Adjoint Administratif

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Point sur le personnel scolaire et périscolaire

Géraldine BERRIER reprend son poste d'ATSEM dès le 2 septembre 2019

Laetitia VITRY reprend son poste à la cantine de 10h15 à 14h45

Christelle FROT reprend son poste habituel et assurera en plus le transport du soir et le ménage de la mairie.

Patricia GINET assurera comme les années précédentes la surveillance des enfants pendant la pause méridienne, de 11h30 à 13h30.

Une autre personne sera recrutée pour compléter Patricia GINET de 11h30 à 13h30.

QUESTIONS DIVERSES

Stade de foot

Il est signalé que le stade de foot est en très mauvais état. Il faudrait voir pour le faire rénover

Ecole

A la lecture du compte rendu du dernier conseil d'école, il apparaît que les enseignantes prévoient de faire l'accès des élèves de CP et GS par la sixième classe alors qu'il s'agit d'une issue de secours.

Un courrier en ce sens leur sera fait et leur précisera qu'elles devront trouver une autre solution d'accès.

VDD - Réunion pour le tri des déchets.

Il est étudié un passage au SICTOM de Morestel au lieu du SMND. Une économie financière pourrait être faite pour les ménages, mais avec une diminution du nombre de ramassage et moins de porte à porte et plus d'apport volontaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 23h05

Prochaine réunion : le mardi 10 septembre à 20h30

Signatures

Rémy **RABATEL**

Margaret **CAVASIN**

Germinal **FLORES**

Mireille **DENISSE**

Christian **GUILLOT-JEROME**

Bernadette **DURAND-GRATIAN**

François **AUGIER**

Gaëlle **LIERE**

Christèle **BAS**

Fabrice **QUILLON,**